Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le 16 OCT. 2026
ID : 062-216204735-20261009-DCM_26_05_02-DE

Ville d'Isbergues
5A, place Emile Basly
CS 70029
62330 ISBERGUES
Tél. : 03.21.61.30.80

DCM 26.05.02

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
9 octobre 2026

Date de convocation :
2 octobre 2026

Objet :
Désignation des délégués de la Commune d'Isbergues au Comité syndical du SIVOM de la Communauté du Béthunois

Votes pour : 28
Vote contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le neuf octobre, à dix-huit heures, le conseil municipal de la ville d'Isbergues, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur David THELLIER, Maire.

Étaient présents : M. David THELLIER – Mme Sandrine ALLOUCHERIE – M. Éric HEUGUE – Mme Véronique LUPART – M. Sébastien MILON – Mme Laurie LECRINIER – Mme Marie-France VERREMAN – M. Michaël DELHAYE – Mme Stéphanie DELMARE – M. Benoît COUPET – Mme Caroline BERROD – M. Vincent GALLOIS – Mme Marie-Paule CLAREBOUT – Mme Hélène BARRAS – M. Bruno BIENAIMÉ-DELATTRE – Mme Dorothée CHAVATTE – M. Bruno DELANNOY – M. Jean-Louis BAUVAIS – Mme Coraline TALLE – M. Laurent DELATTRE – Mme Christine DUFORETS – Mme Anne VENEL – Mme Émilie DAUTRICHE – M. Michel BINCTEUX, formant la majorité des membres en exercice.

Membres excusés ayant donné procuration :

- M. Laurent DANEL a donné procuration à M. David THELLIER ;
- M. Didier RINGARD a donné procuration à Mme Véronique LUPART ;
- M. Thierry DISSAUX a donné procuration à Mme Émilie DAUTRICHE ;
- M. Pascal GANTOIS – a donné procuration à Mme Anne VENEL.

Membre(s) absent(s) :

Mme Séverine GODART.

Monsieur Bruno DELANNOY est nommé secrétaire de séance.

****

Ville d'Isbergues
5A, place Emile Basly
CS 70029
62330 ISBERGUES
Tél. : 03.21.61.30.80

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le 16 OCT. 2026
ID : 062-216204735-20261009-DCM_26_05_02-DE

DCM 26.05.02

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 5211-7 du CGCT,

Vu l'arrêté préfectoral du 27 juin 1988 modifié portant création du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (S.I.V.O.M.) de la Communauté du Béthunois,

Vu les statuts et le pacte syndical modifiés par délibérations du Comité syndical,

Vu la délibération n° DCM 26.05.01 du Conseil Municipal en date du 09 octobre 2026 décidant de l'adhésion de la commune au SIVOM de la Communauté du Béthunois,

Considérant l'article 6 des statuts du SIVOM de la Communauté du Béthunois relatif à la représentation des communes au sein du comité syndical, qui prévoit que chaque commune dispose de 2 délégués titulaires, puis 1 délégué supplémentaire par tranche de 1 000 habitants, complète ou incomplète, pour les communes de plus de 2 000 habitants, ainsi que de suppléants désignés selon les mêmes modalités,

Considérant que la commune est représentée au Comité Syndical par 9 délégués titulaires et 9 délégués suppléants, élus parmi les membres du Conseil Municipal,

Monsieur le Maire fait appel aux candidatures pour le **Comité Syndical** :

Délégués titulaires
David THELLIER
Véronique LUPART
Laurie LECRINIER
Sébastien MILON
Caroline BERROD
Laurent DANEL
Stéphanie DELMARE
Sandrine ALLOUCHERIE
Thierry DISSAUX

Délégués suppléants
Eric HEUGUE
Michaël DELHAYE
Marie-France VERREMAN
Vincent GALLOIS
Jean-Louis BAUVAIS
Hélène BARRAS
Bruno DELANNOY
Dorothée CHAVATTE
Emilie DAUTRICHE

Monsieur le Maire rappelle que les délégués appelés à siéger au Comité syndical du SIVOM de la Communauté du Béthunois sont élus dans les conditions prévues à l'article L.2122-7 du CGCT, soit au scrutin secret, uninominal à la majorité absolue. Si après deux tours, aucun candidat n'a obtenu la majorité, le troisième se tient à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-7 du CGCT, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Ville d'Isbergues
5A, place Emile Basly
CS 70029
62330 ISBERGUES
Tél. : 03.21.61.30.80

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le 16 OCT. 2026
ID : 062-216204735-20261009-DCM_26_05_02-DE

DCM 26.05.02

- Décide à l'unanimité de ne pas procéder par scrutin secret ,
- Procède à l'élection des délégués titulaires et suppléants à main levée.

Ont obtenu chacun 28 voix et sont proclamés élus pour siéger au Comité syndical du SIVOM de la Communauté du Béthunois:

Délégués titulaires
David THELLIER
Véronique LUPART
Laurie LECRINIER
Sébastien MILON
Caroline BERROD
Laurent DANEL
Stéphanie DELMARE
Sandrine ALLOUCHERIE
Thierry DISSAUX

Délégués suppléants
Eric HEUGUE
Michaël DELHAYE
Marie-France VERREMAN
Vincent GALLOIS
Jean-Louis BAUVAIS
Hélène BARRAS
Bruno DELANNOY
Dorothée CHAVATTE
Emilie DAUTRICHE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

David THELLIER
Maire de la Commune de ISBERGUES
16 oct. 2026

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.